

Mercredis de neige 2019

Responsable : Maurice DEBOIS

Tél port : 06 83 54 83 87

e.mail : mdebois.asptt@orange.fr

Adjoint : Michel COSTA

Tél port : 06 84 94 58 38

e.mail : costa.aspttski@orange.fr

Répondeur infos sorties : 06 82 75 23 03

PROGRAMME DES MERCREDIS DE NEIGE SAISON 2018/2019

A - CALENDRIER des SORTIES :

Janvier 09 - 16 - 23 - 23 (après midi)

Février 06 - 13 (après midi)

Mars 06 - 13 - 20 - 27 (après midi)

Il n'y aura pas de sorties les 20 et 27 février 2019 en raison des vacances scolaires.

B - INSCRIPTIONS : (dans la limite des places disponibles, sauf pré-inscrits)

Tarif 2019 : 10 sorties le mercredi après-midi 250 €

Inscriptions de 18h à 19h30 au siège ASPTT 1 Allée des Cyclades 74960 CRAN GEVRIER

Uniquement lors des permanences les mercredi 28 novembre et vendredi 7 décembre 2019.

Les chèques vacances, coupons sport, bons cap découverte sont acceptés

Paiement possible en 3 fois - Réduction de 15 € par enfant à partir de 2.

Ce prix comprend : le transport en car Annecy - Stations Aller Retour, les forfaits, les cours de ski dispensés par nos moniteurs fédéraux, l'adhésion asptt ski alpin, la carte neige obligatoire : (PRIMO proposée), le passage des tests (en principe le 20 mars) avec médaille.

C - HORAIRES - LIEU de DEPART et de RETOUR :

Sorties au Grand Bornand Chinailon ou Manigod du 09 Janvier au 27 Mars 2019.

Départ 12h45 Rue du Baron Pierre De Coubertin (entrée principale Parc des Sports d'Annecy), avec un arrêt à Thônes (Dingy) vers 13h10.

Retour vers 18h15 à Annecy, précédé d'un arrêt à Thônes (Dingy) vers 17h45.

D - INFORMATIONS TRES IMPORTANTES : CONSEILS PRATIQUES

Assurance :

Les enfants doivent obligatoirement être en possession de leur **CARTE NEIGE** à chaque sortie.

Matériel :

Il est impératif que les enfants skient avec du matériel farté. Vous pouvez faire le fartage vous même en achetant le produit en magasin spécialisé ou grande surface ou le faire réaliser par un magasin de sports.

Vérifiez que vos enfants partent bien avec leur **casque (obligatoire)**, leurs **gants**, leurs **lunettes de soleil** ou **masque**, et des **chaussures de sport(*)** - (* = voir modalités transport)

En cas de mauvais temps, **prévoyez un K-Way** et des **vêtements de rechange**.

Transport :

Il est **interdit, hormis pour les enfants de moins de 7 ans, de monter dans le bus avec des chaussures de skis**. Ceci afin de pouvoir effectuer une sortie rapide du bus en cas d'incident.

Les parents seront donc **obligés de fournir une housse nominative** qui contiendra les dites-chaussures. Une **housse pour le matériel skis-batons est recommandée** également.

Goûter : Les enfants ont la possibilité de goûter avant de remonter dans le car. (à fournir par les parents)

E - REGLEMENT INTERIEUR :

Les **enfants** participant aux sorties des mercredis de neige, **seront sous la responsabilité de l'ASPTT de 12h30** (soit 15 mn avant le départ) jusqu' **à 18h45** (soit 30 mn après l'arrivée) pour les **sorties Grand Bornand ou Manigod**. En dehors de ces horaires, l'ASPTT décline toute responsabilité.

F - MESURES D'URGENCE :

Les **responsables des Mercredis de neige** se chargeront de **faire soigner ou hospitaliser un enfant**, en cas d'**accident survenu sur les pistes**, sauf **avis contraire des parents qui devra être dûment notifié par écrit et adressé à l'ASPTT**.

G - OBLIGATIONS :

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski alpin est obligatoire.
- Adhérer à l'ASPTT Ski alpin. (inclus dans le tarif).
- Posséder la licence Carte Neige minimum « primo » (incluse dans le tarif).

Autres infos à retrouver sur notre site

Un stage enfants est proposé au Grand-Bornand du 18 au 22 février 2019.

Bourse aux skis les 10 et 11 novembre 2018 (nous serons présents pour vous conseiller).

